



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question orale n° 1261

Texte de la question

M. Christian Cuvilliez attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur deux projets structurants pour le centre hospitalier de Dieppe. Afin de répondre à l'appel de candidatures lancé par les agences régionales d'hospitalisation de Haute-Normandie et de Picardie pour l'exploitation d'une imagerie par résonance magnétique (IRM), les établissements hospitaliers publics de Dieppe et d'Abbeville ont souhaité s'associer dans un groupe d'intérêt économique avec les cabinets de radiologie privés établis dans ces deux villes. En effet, après le déblocage de trois nouvelles autorisations pour la Haute-Normandie, le secteur du Caux maritime étant encore en dessous du quota, cette idée d'une IRM mobile partagée avec Abbeville avait le mérite de répondre à un besoin important tout en respectant le quota fixé pour le taux d'équipement par habitant. Les membres de la conférence sanitaire du Caux maritime ont donné un avis favorable à la participation du centre hospitalier de Dieppe et au principe de l'adhésion à un GIE. Il demande au Gouvernement de bien vouloir lui confirmer que ce projet pourra recevoir l'autorisation d'installation. Par ailleurs, l'exemplarité de ce partenariat public-privé peut redonner du sens à autre projet constitué autour d'une collaboration comparable qui visait à mettre en place un équipement de radiothérapie en temps partagé entre les radiologues publics et privés, pour faire face à d'importants besoins dans le Nord du département. Il demande quelles dispositions elle peut prendre pour réactiver ce projet.

Texte de la réponse

M. le président. M. Christian Cuvilliez a présenté une question, n° 1261, ainsi rédigée:

«M. Christian Cuvilliez attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur deux projets structurants pour le centre hospitalier de Dieppe. Afin de répondre à l'appel de candidatures lancé par les agences régionales d'hospitalisation de Haute-Normandie et de Picardie pour l'exploitation d'une imagerie par résonance magnétique (IRM), les établissements hospitaliers publics de Dieppe et d'Abbeville ont souhaité s'associer dans un groupe d'intérêt économique avec les cabinets de radiologie privés établis dans ces deux villes. En effet, après le déblocage de trois nouvelles autorisations pour la Haute-Normandie, le secteur du Caux maritime étant encore en dessous du quota, cette idée d'une IRM mobile partagée avec Abbeville avait le mérite de répondre à un besoin important tout en respectant le quota fixé pour le taux d'équipement par habitant. Les membres de la conférence sanitaire du Caux maritime ont donné un avis favorable à la participation du centre hospitalier de Dieppe et au principe de l'adhésion à un GIE. Il demande au Gouvernement de bien vouloir lui confirmer que ce projet pourra recevoir l'autorisation d'installation. Par ailleurs, l'exemplarité de ce partenariat public-privé peut redonner du sens à un autre projet constitué autour d'une collaboration comparable qui visait à mettre en place un équipement de radiothérapie en temps partagé entre les radiologues publics et privés, pour faire face à d'importants besoins dans le nord du département. Il demande quelles dispositions elle peut prendre pour réactiver ce projet.»

La parole est à M. Christian Cuvilliez, pour exposer sa question.

M. Christian Cuvilliez. Madame la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, je souhaite appeler votre attention sur trois questions relatives au centre hospitalier de Dieppe.

La restructuration de ce centre hospitalier, qui a commencé avec le pavillon mère et enfant, a impliqué, vous le savez, une redistribution des espaces et une modification du paysage au sein de l'hôpital. L'ensemble des praticiens et des personnels a défini, dans ce contexte, un projet d'établissement qui s'accomplit phase après phase. Aujourd'hui, après l'achèvement de son plateau technique, notre centre hospitalier est doté d'un équipement parmi les plus performants en Haute-Normandie. Classé hôpital de référence, il développe des synergies pour porter l'offre de soins, dans notre secteur, au niveau des exigences de notre temps.

C'est le cas pour les deux projets structurant sur lesquels j'ai souhaité tout particulièrement attirer votre attention. Afin de répondre à l'appel de candidature lancé par les agences régionales hospitalières de Haute-Normandie et de Picardie pour l'exploitation d'une imagerie par résonance magnétique, les établissements hospitaliers publics de Dieppe et d'Abbeville ont souhaité s'associer dans un groupement d'intérêt économique, en partenariat avec les cabinets de radiologie privés établis dans ces deux villes.

En effet, après le déblocage de trois nouvelles autorisations pour la Haute-Normandie, le secteur du Caux maritime étant en dessous du quota, l'idée d'une IRM mobile, partagée avec Abbeville, a le mérite de répondre à un besoin important en se conformant au taux d'équipement par habitant défini par le SROS.

Les membres de la conférence sanitaire du Caux maritime ont donné un avis favorable à la participation du centre hospitalier de Dieppe et au principe de l'adhésion à ce GIE. Je souhaite que vous puissiez nous confirmer que ce projet pourra recevoir l'autorisation d'installation.

Le deuxième projet, un peu moins avancé du point de vue de l'instruction, mais tout aussi important s'agissant des besoins à satisfaire, repose sur la création d'un service d'oncologie dans le courant des années 2001-2002. Aujourd'hui, la réflexion s'engage avec le CHU-Centre régional de lutte contre le cancer Henri-Becquerel, et les questions liées au recrutement de médecins semblent se résoudre.

Je souhaiterais connaître les moyens dégagés par le ministère pour permettre une concrétisation à moyen terme des pistes de travail élaborées et la mise en place d'une antenne de radiothérapie en partenariat avec le CHU-Centre Becquerel.

La troisième et dernière question, sur laquelle je souhaite attirer tout particulièrement votre attention, concerne les moyens relatifs aux soins de suite et de réadaptation. De ce point de vue, la Haute-Normandie figure, vous le savez, parmi les six régions de France les plus mal classées. C'est pourquoi, au-delà de l'amélioration du fonctionnement des secteurs actuels, la création de lits supplémentaires s'avère nécessaire, notamment à proximité des plateaux techniques.

Avec 0,5 pour 1 000, le secteur du Caux maritime est le plus mal loti d'une région déjà déficitaire, et le SROS lui-même considère, dans ses orientations, qu'il serait important de permettre la création nette de lits dans des secteurs de soins de suite et de réadaptation existants afin d'optimiser l'efficacité de l'organisation des soins. Ces soins de suite comprennent la rééducation fonctionnelle et le moyen séjour. Dans ce dernier cas, quarante-cinq lits sont nécessaires, ce qui devrait entraîner la création nette de trente lits.

Je souhaite donc que, eu égard à l'urgence du dossier, vous puissiez me faire connaître les intentions du ministère concernant la dotation spécifique qui pourrait être attribuée à la région pour satisfaire les recommandations du SROS dans ce domaine particulièrement prioritaire.

Par ailleurs, pouvez-vous, madame la secrétaire d'Etat, nous assurer que les contrats d'objectifs et de moyens en cours d'élaboration en Haute-Normandie seront établis selon des critères qui assurent l'équité entre les différents établissements de la région ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Monsieur le président, monsieur le député, l'installation d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire destiné à desservir les centres hospitaliers de Dieppe et d'Abbeville, constitue pour ces établissements, comme pour d'autres structures des régions Haute-Normandie et Picardie, un enjeu important que vous venez de rappeler et que je comprends fort bien.

D'après l'arrêté du 9 juin 2000 portant bilan de la carte sanitaire des IRM, les régions Haute-Normandie et Picardie ont chacune besoin de huit appareils. Cinq y ayant, à ce jour, été autorisés pour chacune d'entre elles, trois autorisations supplémentaires vont donc être accordées dans ces deux régions.

Le dossier présenté par les centres hospitaliers de Dieppe et d'Abbeville en vue de l'installation d'une IRM mobile a été déposé avec sept autres dossiers pour la région Haute-Normandie. Ces huit dossiers sont en concurrence. Ils seront examinés, conformément à la réglementation, au cours d'une même séance du comité régional de l'organisation sanitaire et sociale prévue en février prochain. Chaque dossier, établi conformément

aux dispositions du code de la santé publique, fait l'objet d'un rapport établi par un médecin de santé publique ou un médecin-conseil, adressé aux membres du comité avant la séance. Ce rapport, fondé sur les éléments fournis par le dossier, précise notamment l'installation envisagée et ses motivations, les données relatives aux personnels concernés, les informations relatives au dossier technique de l'équipement et au financement envisagé, ainsi que le projet d'évaluation du fonctionnement de l'appareil. Chaque dossier fait l'objet d'un avis du comité avant les décisions ministérielles qui interviendront avant la date limite du 28 février 2001.

Soyez ainsi assuré, monsieur le député, que le dossier d'IRM mobile déposé par les centres hospitaliers de Dieppe et d'Abbeville fera, comme les autres dossiers concurrents de Haute-Normandie, l'objet d'une étude objective et approfondie de la part du comité et de mes services avant décision définitive et qu'une attention toute particulière lui sera consacrée.

Quant aux deux autres questions que vous me posez, elles renvoient à la responsabilité déconcentrée des directeurs de l'Agence régionale de l'hospitalisation. Les contrats d'objectifs et de moyens sont reconnus comme un des outils de modernisation et de réorganisation des établissements, dans le cadre d'objectifs arbitrés, consentis et arrêtés par les différents SROS régionaux.

Données clés

Auteur : [M. Christian Cuvilliez](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1261

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7216

Réponse publiée le : 10 janvier 2001, page 16

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 décembre 2000